

Épreuve d'Éducation à la Citoyenneté et à la Morale – BEPC – 2013

Corrigé P.141

⚠ Instruction

1 Le candidat traitera toutes les questions.

- 1 Définition : Consul, hampe
- 2 Notions de base et symboles nationaux.
 - a. Le Cameroun est-il une nation ? Justifier votre réponse.
 - b. Donnez deux emblèmes de l'État camerounais ?
- 3 Les principaux organes constitutionnels de l'État camerounais :
 - a. Citez deux services du Cabinet de la Présidence de la République.
 - b. Donnez deux commissions de l'Assemblée Nationale.
 - c. Quelles sont les principales phases d'une procédure pénale ?

ETUDE DE CAS Texte

Le peuple camerounais est souverain. Il exerce sa souveraineté par les députés qu'il élit. La proclamation des résultats des élections législatives confère aux députés leurs qualités de représentants du peuple. Les élections législatives qui permettent de désigner les représentant du pouvoir législatif constituent l'un des événements politique majeurs. En élisant leurs députés, les électeurs doivent choisir les candidats capables de s'élever au dessus des intérêts égoïste ou tribunaux pour faire triompher l'intérêt général. Les députés ont un mandat de cinq ans. Toutefois, leur mandat peut être prolongé par le président de la République. Les députés de l'Assemblée Nationale sont rééligibles. Leur mandat commence le jour de l'ouverture de la session ordinaire qui suit le scrutin.

G.Mathieu et al, Instruction Civique, Les éditions africaines, Douala, 1986, p.35.

Question :

- 1 Définissez : député
- 2 Quels sont les différents types de session parlementaire ? *ordinaire et extraordinaire*
- 3
 - a. Quelle est la durée du mandat d'un député ? *5 ans*
 - b. Comment appelle-t-on cette durée ? *la législature*
 - c. Quel risque court quelqu'un lorsqu'il viole la loi ?